

3 ET 4 SEPTEMBRE 2015

8^e CONGRÈS RÉGIONAL
FHF PAYS DE LA LOIRE



Nantes
La Cité des congrès

INSCRIPTION

Réservée aux hospitaliers et
personnels de santé (buffets inclus)

Merci de cocher avec soin ce **programme** OUI NON

Participera à la journée du jeudi 3 ☐ ☐

Participera à la soirée du congrès du jeudi 3
au Radisson Blu Hotel de Nantes ☐ ☐

**ATTENTION chèque personnel
de 30 euros à joindre à votre inscription**

Participera à la matinée du vendredi 4 ☐ ☐

Inscription à retourner
impérativement avant le 26 août 2015

avec le chèque à l'ordre de FHF Pays de la Loire

et à adresser à Héral

44, rue Jules-Ferry - CS 80012

94408 Vitry-sur-Seine Cedex

Tél.: 01 45 73 69 25 - Fax: 01 46 82 55 15

Email: v.menez@heral-pub.fr

Nom

Prénom

Fonction

Établissement

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Fax

Mail

Désirez-vous un fichet congrès SNCF ? ☐ OUI ☐ NON

PARTICIPATION

- ☐ Adhérents FHF 200 €
- ☐ Non-adhérents 350 €
- ☐ Représentant des usagers (*sur justificatif*) 80 €
- ☐ Étudiants (*photocopie carte d'étudiant obligatoire*) 50 €
- ☐ Soirée du congrès (*règlement par chèque personnel*) 30 €

*La soirée du congrès est organisée au Radisson Blu Hotel Nantes
(ancien palais de justice) : cocktail d'accueil
dans l'ancienne Salle des pas perdus et dîner dans l'ancienne Cour d'assises.*

- ☐ À titre individuel: l'inscription ne sera effective
qu'à réception de votre règlement. Merci de joindre
le règlement par chèque au moment de l'inscription.
- ☐ Par l'établissement (convention adressée après inscription):
merci de faire tamponner ce coupon par l'établissement.
L'établissement s'engage à prendre en charge
les frais de participation.
Inscription dans le cadre de la formation continue
n° d'agrément : 55440641644

Date, signature, tampon



Comité d'organisation

Président

Philippe SUDREAU

Directeur général du CHU de Nantes

Membres

Agnès BONNAIN

Cadre supérieure de santé

Pôle gériatrie, CH Le Mans

Delphine CHARLE

Permanente régionale

FHF Pays de la Loire

Stéphanie CHEVALIER

Chef de projet organisation

CHU de Nantes

François-Xavier CORBIN

Secrétaire général

FHF Pays de la Loire

Dr Florence DELAMARRE-DAMIER

Médecin coordonnateur

CH de Cholet

Bertrand GUIHAL

Directeur des soins plate-forme 2

CHU de Nantes

Dr Thomas HÉRAULT

Directeur, URPS médecins libéraux

Pays de la Loire

Marie LAPOSTOLLE

Directrice de la communication

et des affaires générales

CHU de Nantes

Sandrine LAUXERROIS

Directrice Ephad

Champtocé-sur-Loire

Yannick LE GARGASSON

Directeur adjoint

CH du Haut-Anjou

Marc MARHADOUR

Directeur, Adapei 44

Agnès PICHOT

Directrice HAD, Nantes et région

Pascale TICOS

Directrice des finances

CH de Saint-Nazaire

Laure TOTI

Chargée de mission

CH de Saint-Nazaire

Conditions générales

Inscription au congrès

L'inscription au congrès donne droit :

- à l'accès à l'exposition et à la salle de conférences,
- à la documentation,
- aux pauses-café et aux déjeuners.

Elle se fait via la fiche insérée dans le présent programme.

Tarifs

L'inscription au congrès est exclusivement réservée

aux hospitaliers, représentants des usagers et étudiants

et ne peut être enregistrée que moyennant participation financière :

- adhérents FHF : 200 € TTC/personne,
- non-adhérents FHF : 350 € TTC/personne,
- représentants des usagers (*sur justificatif*) : 80 € TTC/personne,
- étudiants (*photocopie carte étudiant obligatoire*) : 50 € TTC/personne.

Règlement à effectuer impérativement lors de l'inscription

par chèque à l'ordre de FHF-Pays de la Loire

sauf si prise en charge par l'établissement,

à retourner à Héral (voir fiche d'inscription).

Une participation personnelle de 30 € TTC

(non remboursable par la formation continue)

est demandée si vous souhaitez assister à la soirée du congrès

organisée le 3 septembre 2015 au Radisson Blu Hotel Nantes

(ancien palais de justice de Nantes).

Règlement à effectuer lors de votre inscription

par chèque personnel à l'ordre de FHF-Pays de la Loire

à retourner à Héral (voir fiche d'inscription).

Facturation

Dans le cadre d'une prise en charge par l'établissement,

la facturation sera réglée directement avec celui-ci, sinon

un reçu nominatif sera remis au participant après règlement.

Annulation

Toute annulation d'inscription, reçue au plus tard

le **26 août 2015** et spécifiée par écrit, donnera lieu,

à l'issue du congrès, au remboursement des sommes versées.

Pour toute annulation notifiée après le 26 août 2015,

les frais d'inscription restent intégralement dus.



Héral

44, rue Jules-Ferry

CS 80012

94408 Vitry-sur-Seine Cedex